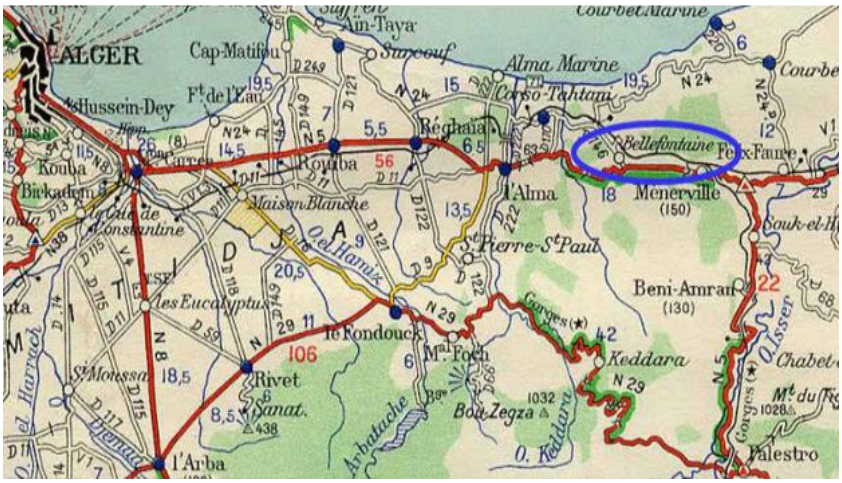
ROCHER-NOIR

Localité du littoral méditerranéen, située en Petite Kabylie à 45 Km à l'Est d'Alger à l'embouchure de l'oued Boumerdes à proximité du Corso et à 5 km au Nord-ouest de Bellefontaine.

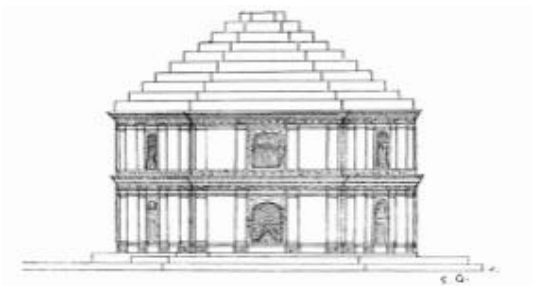


Climat méditerranéen avec été chaud.

ARCHEOLOGIE

Cette région d'Algérie représente un trésor archéologique de par la multitude des sites historiques qu'abrite son territoire vaste de 1 456,16 km². En effet, plusieurs centres de population ont été construits pendant plus de vingt siècles sur ces terrains de moyenne altitude que forme l'actuelle Basse Kabylie.

Le mausolée de Blad-Guitoun, dans la commune de Félix Faure, est un exemple illustratif des sites archéologiques qui étaient encore apparents en Basse Kabylie au début de la colonisation française dès 1837.





(1784 Strasbourg/1838 Paris)

Monument de l'époque Numide découvert par le colonel Maximilien Schauenburg dans la nuit du 17 au 18 mai 1837.

Monument antique de grande importance qui n'a, malheureusement, pas résisté aux aléas du temps qui passe et des présences successives qu'a connu la région de Ménerville en Algérie.
Les théories de la construction et de la datation du Mausolée de Blad Guitoun sont nombreuses, tant cet édifice a suscité beaucoup d'interrogations. De par sa construction atypique et de son accès difficile, il fut appelé « El-Habs » (prison) par la population autochtone. Lors de sa redécouverte au milieu du 19ème siècle, il était déjà dans un état délabré. On doit ses fouilles à l'archéologue amateur Armand Viré qui a fait part de ses découvertes pour les soumettre à expertise à son ami, l'éminent historien, Stéphane Gsell. Pour ce dernier, l'étrange Mausolée de Blad Guitoun mérite une attention particulière et lui rappelle les sépultures africaines d'un passé fort antérieur. Il ne serait non pas érigé par les Romains, mais pas les princes locaux chez qui le souvenir des ancêtres ne s'était pas complètement effacé. De fait, c'était dans un emplacement où l'empire romain n'a pu s'implanter.
L'âge du Mausolée n'a pas pu être, de manière bien précise, être déterminé, mais il semble qu'il ait été bâti au cours de l'ère chrétienne, entre le 4ème et le 5ème siècle. Mais sous sa forme visiblement romaine, des éléments du Mausolée permettent de le rattacher à la tradition libyque plus ancienne. Il n'est cependant qu'il en fut la synthèse entre pas à exclure la culture locale et celle importée. **[Source Blog Al-Bayazin].**

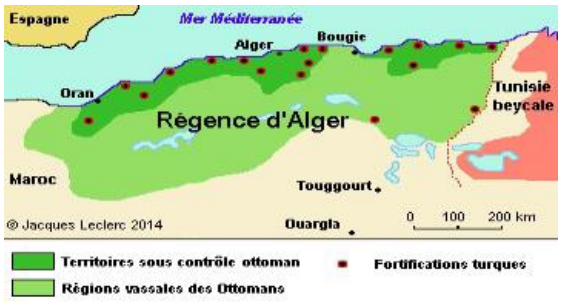
Il est à noter que les populations berbères qui ont vécu autour de ces sites archéologiques, avant la colonisation française, ont préservé ce patrimoine culturel et identitaire.

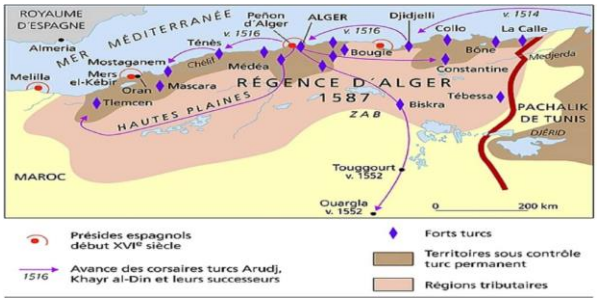
La localisation de ces sites archéologiques sur les rives et les berges de l'oued Isser et de l'oued Sébaou, ainsi que sur la côte méditerranéenne, permet de classer la région de Rocher-Noir parmi les riches niches archéologiques en Algérie.
Durant les siècles passés, les différentes crues et inondations des oueds Isser et Sébaou, entre autres oueds de la Basse Kabylie, ont fait que le débordement de ces cours d'eau ont enseveli les cités numides sous le limon et la boue charriés par les torrents.

HISTOIRE

Présence turque 1529 – 1830

La Porte sublime a étendu son pouvoir autour de la Méditerranée jusqu'en Algérie et créé la Régence turque que l'on appelle aussi Régence d'Alger.





En 1830, il y avait 15 000 soldats turcs en Algérie, mais la plupart se sont retirés de la région après l'expédition d'Alger. Mais des Kouloughlis (Mixe : Soldat Turc et femme indigène locale) sont restés.



Présence Française 1830 – 1962

Alger capitula le 5 juillet 1830. Mais la France n'a jamais très bien su ce qu'elle ferait de l'Algérie et ses hésitations ont entraîné beaucoup de désagréments comme vous pourrez le constater :

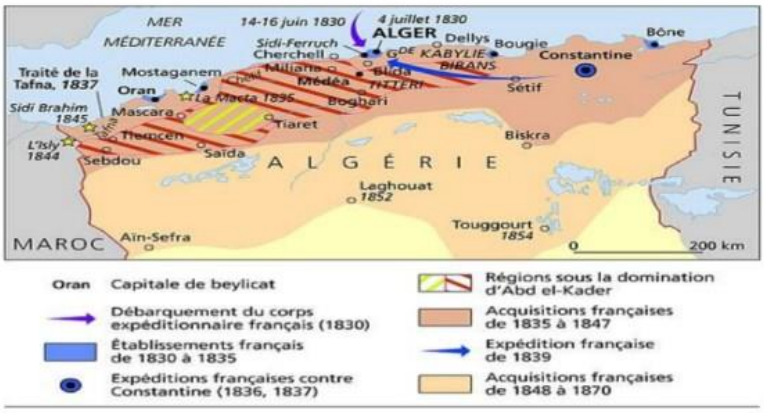
En 1832, à la suite du début de la conquête française de l'Algérie, Abd-El-Kader devient le chef de guerre (Emir) des tribus de la région de Mascara et réussit ensuite à établir son autorité dans la plus grande partie de l'Oranie (l'ancien beylik d'Oran de la régence d'Alger), sauf les lieux occupés par les Français, notamment Oran.

En 1834, un traité est conclu entre l'émir et le général Desmichels, commandant à Oran, mais, paraissant trop favorable à l'émir, il n'est pas réellement accepté par les autorités françaises : Desmichels est relevé de ses fonctions, ainsi que le commandant en chef Théophile Voirol, remplacé par le comte d'Erlon (1834-1835), premier gouverneur général, auquel succède le général Clauzel (1835-1837), qui lance une politique d'hostilités ouvertes contre Marengo, Médéa, Blida et Ménerville.

Cette politique est un échec : les troupes françaises subissent des revers militaires face aux forces d'Abd-El-Kader, en particulier lors la bataille de la Macta en 1835. Appelé à intervenir pour rétablir la situation, le général Bugeaud remporte la victoire de la Sikkak en juillet 1836.

Le gouvernement français désavoue cependant la politique du général Clauzel, qui est relevé en février 1837 et remplacé par le général Damrémont : la perspective générale est désormais de consolider les possessions françaises du littoral, mais aussi de mettre fin à l'insoumission du bey de Constantine, Ahmed-Bey, alors que Clauzel a échoué lors de la première expédition contre lui en octobre 1836. C'est dans ce cadre qu'un traité est négocié entre Bugeaud et Abd-El-Kader.

Les termes du traité demandent à Abd-El-Kader de reconnaître la souveraineté de la France en Algérie. La contrepartie pour les Français est de reconnaître le pouvoir d'Abd-El-Kader sur environ deux tiers de l'ancienne régence d'Alger, les anciens beyliks d'Oran et de Médéa (ou du Titteri).



Le traité de la Tafna a remis entre les mains d'Abd-El-Kader la petite tribu des Ben-Zetoun, la seule de la Mitidja qui avait collaboré avec les occupants et soutenu l'occupation de l'Algérie par la France, et qui fut ensuite entièrement anéantie, seuls 1 600 survivants seront recueillis par les Français.
Rentré en France, Bugeaud déconseille, par son rapport, la conquête de l'Algérie et déplore une « *possession onéreuse dont la nation serait bien aise d'être débarrassée* ». Il préconise le maintien des territoires conquis sous statut militaire, pour éviter toute colonisation de peuplement. Ce statut perdurera jusqu'en 1870.

La bataille des Issers en mai 1837 opposa victorieusement les troupes françaises du général Perrégaux et du colonel Schauenburg aux troupes kabyles. Ce dernier empruntait un sentier côtier par la côte de Boudouaou jusqu'à Zemmouri (futur Courbet) pour surprendre l'ennemi à l'Oued Isser



Oued Isser

Nommé gouverneur général de l'Algérie, le 22 février 1841, Bugeaud adresse une proclamation aux habitants européens de l'Algérie, et une à l'armée. Aux Européens, il expose qu'il a été l'adversaire de la conquête absolue en raison des moyens humains et financiers qu'elle exigerait, mais qu'il s'y consacrerait désormais tout entier. A l'armée, il disait que son but n'était pas de faire fuir les Arabes, mais de les soumettre.



ABD-EL-KADER (1808/1883)



BUGEAUD (1784/1849)

La région de Boudouaou était occupée par des tribus kabyles. Sa plaine reçut les premiers colons venus de France : ils eurent à combattre un ennemi redoutable, la fièvre paludéenne.

La Mitidja fut plus longue à peupler. Celle du Nord avait été progressivement occupée, dès 1843, par la création, aux portes d'Alger, de Maison-Carrée à laquelle s'était ajoutée la création du Fondouk, en 1844.
Sept ans plus tard, seulement, la marche fut reprise ; de 1851 date Maison-Blanche, de 1853 Rouiba, de 1854 Réghaïa, de 1856 L'Alma et l'oued Corso.

Le 9 novembre 1854, un plan des terrains de Boudouaou fut établi par les services topographiques de la préfecture d'Alger, sur le territoire des Haouchs Benadjel, Ben-Turkia, Ouled Drahdar et Sidi Hallou, d'une contenance de 1 042 hectares.

Le 21 mai 1856, la préfecture d'Alger émet le certificat de domanialité, qui fait état d'une contenance totale des terrains disponibles après transaction de force avec les indigènes ou tribu arabes de 1 127 hectares, soit une surface totale de 2 169 hectares. L'emplacement et le périmètre du village firent l'objet de plusieurs projets de 1850 à 1855 : le projet de l'ingénieur des ponts et chaussées Hardy en date du 21 août 1955 fut retenu.

Créé en 1856, sur un site marécageux de la plaine de la Mitidja, à 37 km à l'Est d'Alger et à 4 km de la Méditerranée en bordure de l'Oued Boudouaou (qui veut dire "*ver luisant*" en kabyle). Il prend sa source au mont Bouzegza dominant la région.

Cela permet la jonction de cette région à celle de la côte Kabyle. La commune de Rocher-Noir est créée en regroupant celles de Bellefontaine et Corso.

ROCHER-NOIR : (*Source Anom*) : Localité dans laquelle est installé le siège du pouvoir civil français, transféré d'Alger en 1961. Nom actuel : Boumerdès.



Délégation algérienne sur le perron de l'hôtel du Parc d'Évian-les-Bains lors des pourparlers visant à mettre fin à la guerre, 17 mars 1962.

La signature des accords d'Evian, le 18 mars 1962, ne marqua pas la fin effective de la Guerre d'Algérie (Il y eut plus de morts après). Cette fois-ci la lutte pour le pouvoir, entre les militants de la même cause, s'est mêlée au conflit déjà alambiqué avec la France. D'ailleurs, même le terrorisme de l'O.A.S (Organisation Armée Secrète) n'a pas pu ressouder les rangs des nationalistes.

Dès le 19 mars, le général Salan Raoul déclarait, dans une émission clandestine, abondamment diffusée par tracts, que l'O.A.S refusait les accords.



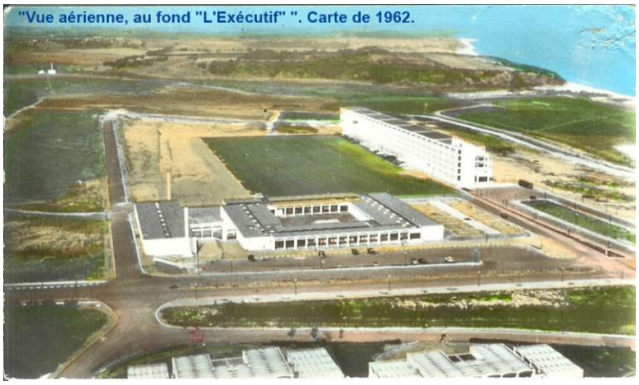
Raoul Salan (1899/1984)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Raoul_Salan



Edmond Jouhaud (1905/1995)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Edmond_Jouhaud

Fin mars 1962, lors de la période transitoire (passage de la souveraineté française à la souveraineté algérienne) c'est à Rocher-Noir que s'installe l'Exécutif provisoire présidé par Abderrahmane. Cela vaut parfois à la localité d'être désignée comme la capitale politico administrative de l'Algérie.





Dans la foulée des Accords d'Evian, lors de la période transitoire (passage de la souveraineté française à celle algérienne) un Exécutif provisoire sera formé quelques jours après la proclamation du cessez-le-feu. Basé à Rocher-Noir et dirigé par Abderrahmane Farès, il aura principalement pour mission de gérer les affaires courantes, d'organiser le référendum d'autodétermination ainsi que les élections de l'Assemblée constituante. Tout cela dans un contexte marqué par des violences inouïes, entre déchaînement meurtrier de l'OAS et luttes de pouvoir entraînant une «*guerre des Wilayas*» lors de la crise de l'été 1962.
Abderrahmane Farès est nommé président de l'Exécutif et Roger Roth vice-président. La composition finale, après négociations, est nommée par le décret du 6 avril 1962. Il transmet ses pouvoirs à l'Assemblée nationale constituante le 25 septembre 1962 et au premier gouvernement algérien, nommé par le président Ben-Bella le 27 septembre.



FARES Abderrahmane (1911/1991)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Abderrahmane_Far%C3%A8s

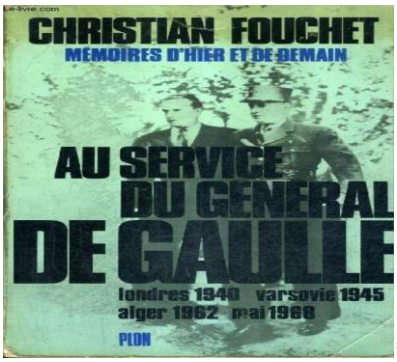


ROTH Roger (1912/2011)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Roger_Roth

Les négociations pour la désignation des membres de l'Exécutif provisoire commencent après la nomination le 21 mars 1962 de Christian Fouchet au poste de haut-commissaire de la République française en Algérie.
Sa composition finale est fixée par le décret du 6 avril 1962.



Christian FOUCHET (1911/1974)
https://fr.wikipedia.org/wiki/Christian_Fouchet



**

Du 19 mars au 3 juillet 1962, il est haut-commissaire en Algérie. Nommé le 19 mars, il arrive à l'aérodrome de la Réghaïa le 25 mars. De Rocher-Noir où il emménage avec son équipe (Bernard Tricot est son secrétaire et délégué général, Georges Buis dirige le cabinet militaire), il a pour mission d'organiser le référendum sur

l'autodétermination. Il condamne dans de nombreux discours les actions des membres de l'Organisation Armée Secrète (OAS).

Le 26 mars 1962, l'armée tire sur des civils qui défilent pacifiquement à Alger rue d'Isly en soutien aux habitants de Bal-el-Oued victimes d'un sévère blocus. Des dizaines de morts (hommes, femmes, enfants) sont décomptés et parfois achevés sur place.


L'EST RÉPUBLICAIN

Sur l'ordre du général de Gaulle

L'ASSAUT EST DONNÉ A ALGER CONTRE LE BASTION O.A.S.

Appuyés par l'aviation, les blindés tentent de briser l'insurrection à Bab-el-Oued

Le Chef de l'Etat



Massacre de la rue d'Isly = plus de70 morts

Le 28 octobre 1969, Christian FOUCHET écrit dans son livre « J'en ai voulu au général de m'avoir limogé au lendemain de mai 1968. C'était une faute politique. Il m'a reproché de ne pas avoir maintenu l'ordre « *Vous n'avez pas osé faire tirer* ». *J'aurai osé s'il l'avait fallu*, lui –ai-je répondu. « *Souvenez-vous de l'Algérie, de la rue d'Isly* ». « *Là, j'ai osé et je ne le regrette pas, parce qu'il fallait montrer que l'armée n'était pas complice de la population algéroise* ».**

De ce guet-apens avoué il ne sera jamais poursuivi par la Justice. A-t-il agit sur ordre ? Cela semble probable !

Le 11 mai 1962, Fouchet adopte six mesures contre l'OAS. Annoncées publiquement le 13 mai, elles visent trois catégories de la population soupçonnées de soutenir l'OAS : les notables, la police et la jeunesse. « *L'opération Fouchet* » consiste à révoquer des fonctionnaires, à expulser cinquante Algérois et à interner des personnalités oranaises.

Des Attachés Temporaires Occasionnels (ATO) et des gendarmes mobiles sont recrutés afin de surveiller les édifices publics visés par l'OAS. Enfin, pour rompre le lien entre la jeunesse et l'OAS, deux mesures sont prises : l'appel anticipé des conscrits européens d'Alger et d'Oran âgés de 19 ans (dont le nom de code militaire est « *le plan Simoun* »), imposé par l'ordonnance nº 62-574 du ministre des Armées Pierre Messmer, et la dissolution de l'Association des étudiants algérois (AGEA).

Le plan *Simoun* est le nom de code militaire d'une opération destinée à transférer les jeunes européens d'Alger et d'Oran en métropole et en Allemagne afin qu'ils y effectuent leur service militaire.

L'EXECUTIF

L'exécutif provisoire est une structure temporaire créée par les Accords d'Evian du 18 mars 1962 (entre le Gouvernement provisoire de la République algérienne (G.P.R.A) et le Gouvernement de la République française, et chargée de gérer les affaires publiques en Algérie durant la période transitoire entre le cessez-le-feu du 19 mars 1962 et l'installation définitive du nouvel État algérien le 25 septembre 1962.


La Délégation générale s'installerait en août au Rocher-Noir avec 800 fonctionnaires

Fin 1961, 10.000 personnes y séjourneraient

L'Exécutif provisoire est installé le 28 mars 1962, après la publication dans le Journal officiel de la République française des décrets qui organisent la période de transition entre la signature des accords d'Évian et l'installation d'un nouveau pouvoir issu du référendum d'autodétermination qu'il a la charge d'organiser. Les autres prérogatives de l'Exécutif provisoire sont principalement le maintien de l'ordre et l'administration intérieure.

Abderrahmane Farès est nommé président de l'Exécutif et Roger Roth vice-président. La composition finale, après négociations, est nommée par le décret du 6 avril 1962. Le siège de l'Exécutif est fixé à Rocher-Noir. Il transmet ses pouvoirs à l'Assemblée nationale constituante le 25 septembre 1962 et au premier gouvernement algérien, nommé par le président Ben-Bella le 27 septembre.



COMPOSITION DE L'EXECUTIF PROVISOIRE :

Président : Abderrahmane Farès, notaire.
Vice-président : Roger Roth, avoué, natif de Sédrata (Algérie).
Délégué aux affaires Générales : Chawki Mostefaï, docteur en ophtalmologie, représentant le G.P.R.A.
Délégué aux affaires économiques : Belaïd Abdesslam, étudiant, représentant le G.P.R.A.
Délégué à l'agriculture : M'hamed Cheikh, agriculteur et éleveur.
Délégué aux affaires financières : Jean Mannoni, docteur en médecine.
Délégué aux affaires administratives : Abderrazak Chentouf, avocat représentant le G.P.R.A.
Délégué à l'ordre public : Abdelkader El Hassar, avocat.
Délégué aux affaires sociales Hamidou Boumediène, docteur en radiologie représentant le G.P.R.A.
Délégué aux travaux publics : Charles Koenig, professeur de Collège d'enseignement général
Délégué aux affaires culturelles : El Hadj Bayoud Brahim, chef religieux du Mzab.
Délégué aux postes : Mohammed Benteftifa, pharmacien, représentant du G.P.R.A.

9 Algériens, dont 5 militants du FLN

Il tient sa première réunion le 4 avril 1962, sous le contrôle de Christian Fouchet. Cette réunion est largement consacrée à fixer les attributions de chaque délégué. Des tensions voient le jour. Chawki Mostefaï refuse l'ordre public et obtient les affaires générales, poste plus politique ; Bélaïd Abdessalam passe des postes aux affaires économiques.

Il est formé par« *l'élite du mixte* » de l'Algérie coloniale, ayant participé aux luttes politiques de l'après 1945 au cours desquelles ils ont essayé de servir d'intermédiaires et de passerelles entre les différentes composantes algériennes.

Lors de l'installation officielle de cette structure, le Haut-commissaire du Gouvernement français, Fouchet, proclame : « *Je vous déclare installés dans vos fonctions, par le décret du 6 avril 1962, du président de la République. La France et l'Algérie comptent sur vous* ».

Le président Farès, de son côté, prononce sa première allocution : « *Notre devoir sera d'appliquer et de faire appliquer par tous et par tous les moyens, et quel qu'en soit le prix, dans le moindre détail et toutes les conséquences, les accords d'Evian ». Evoquant implicitement les formalités d'union entre les deux pays, il poursuit : « la page du passé que le vent de l'Histoire a tournée, irrévocablement, est un cimetière des occasions perdues. L'intégration, c'est nous et non pas Soustelle qui en avons lancé l'idée, mais la France, craignait que les élus algériens devinssent l'arbitres de sa politique* ».

Mais les difficultés qui attendent l'Exécutif provisoire ne sont pas des moindres. Issu d'un compromis, l'organe ne fait pas l'unanimité. En effet, c'est sous le régime de cette structure que le terrorisme de l'OAS connait sa phase la plus violente.

Lorsqu'il est question de recruter 8 000 auxiliaires temporaires occasionnels (ATO), l'Exécutif ne parvient, durant le mois de mai, à en recruter que 250 hommes. C'est dire aussi la méfiance du FLN vis-à-vis de cet organe ne correspondant pas vraiment aux thèses des ultranationalistes.

LES AUXILIAIRES TEMPORAIRES OCCASIONNELS

En vertu des Accords d'Evian, l'Exécutif provisoire est investi de la responsabilité du maintien de l'ordre. Il doit s'appuyer pour cela sur deux formations : la force locale et les Auxiliaires Temporaires Occasionnels (ATO).



M. Fouchet et le Général de Mendite (Commandant le Secteur d'Alger) inspectent à Rocher-Noir la Force Locale

La force locale est une force mixte de maintien de l'ordre en Algérie, créée le 30 mars 1962 dans le cadre des Accords d'Évian du 18 mars 1962 et placée sous les ordres de l'Exécutif provisoire et du Haut Commissaire de la République française en Algérie, Christian Fouchet. Elle est organisée en unités de forces locales (UFL) et compte à sa création un effectif de 40 000 hommes répartis en 114 unités. Les UFL sont des formations mixtes, composées majoritairement de « Musulmans » (90 %) et commandées par des Européens (10 % des effectifs). Inefficace et travaillant dans l'improvisation, elle est rapidement confrontée aux désertions massives des Algériens incorporés dans ses rangs, partis rejoindre les rangs de l'Armée de libération nationale algérienne (??). Elle perd petit à petit de son utilité et elle est dissoute à partir du 17 juillet 1962.

Composition :

La force locale est composée de :
Une direction des commandements régionaux et départementaux,
114 groupes mobiles de sécurité (GMS),
110 pelotons de garde territoriale (PGT) constitués par des gendarmes et des auxiliaires de gendarmerie,
114 compagnies formées d'appelés (dont la numérotation commence à 401)
3 500 hommes de compagnies sahariennes,
C'est le général de gendarmerie Corberant qui a la charge de son organisation, remplacé ensuite par le colonel Ghenim et le commandant Yazid, du cabinet d'Abderrahmane Farès.
Le commandement est confié à Omar Mokdad, préfet de Saïda.

Enfin la force locale est supervisée par Abdelkader El Hassar, avocat délégué de l'Ordre public, qui dès le 1er mai 1962 prend des sanctions à l'égard de certains responsables de la force locale.

Missions :

Le décret interministériel du 30 mars 1962 a assigné à la force locale deux missions principales :
Maintenir l'ordre et assurer le bon déroulement du référendum d'indépendance.
Assurer le bon déroulement du référendum d'indépendance
La force locale assure d'autres missions secondaires :
Protection des populations
Ouverture de passages dans les lignes Challe et Morice pour permettre l'entrée des unités de l'ALN.
Formation militaire

Les Auxiliaires Temporaires Occasionnels (ATO) sont une force de police devant remplacer les éléments de la police française en Algérie (en majorité pro-OAS). La mesure est annoncée le 13 mai 1962 par le Haut-commissaire Christian Fouchet. Les ATO sont constitués principalement de cadres FLN sortis de prison. Sans aucune formation policière, ils échouent dans leur mission.

En effet, si la force locale de l'ordre algérienne est d'abord organisée par le général de gendarmerie Corberant, à partir du mois d'avril cette responsabilité est confiée au colonel Ghenim et au commandant Yazid, attachés au cabinet d'Abderrahmane Farès. Son commandement est quant à lui assuré par le préfet de Saida, le commandant Omar Mokdad et par son adjoint le lieutenant-colonel Abdelkrim Djebaili, nommés au début du mois d'avril.

La signature des accords d'Evian, le 18 mars 1962, ne marqua pas la fin effective de la guerre d'Algérie (Il y eut plus de morts après). Cette fois-ci la lutte pour le pouvoir, entre les militants de la même cause, s'est mêlée au conflit déjà alambiqué avec la France. D'ailleurs, même le terrorisme de l'O.A.S (Organisation Armée Secrète) n'a pas pu ressouder les rangs des nationalistes. En revanche, bien que le conflit ait touché le sommet de la direction,

la base, quant à elle, a reçu avec soulagement la fin du joug colonial. Et par la même occasion, elle a supporté la furie des ultras. Ces derniers, en désavouant le pouvoir parisien, décidèrent de mener une seconde guerre au peuple algérien jusqu'aux Accords Susini –Mostefaï du 17 juin 1962



Le FLN et son Armée de libération nationale (ALN) appliquaient le cessez-le-feu d'une manière très relative. Les unités de l'ALN qui devaient, selon l'article 3 de l'accord de cessez-le-feu, "*se stabiliser à l'intérieur des régions correspondant à leur implantation actuelle*", il profita des accords d'Evian pour reconstituer ses forces armées et pour étendre leur autorité sur une grande partie du pays et de sa population. L'armée française s'y oppose jusqu'au 14 avril, puis dut y renoncer sur ordre.

A partir du 17 avril 1962, le F.L.N déclencha une vague d'enlèvements contre la population française, supposée complice de l'O.A.S, dans les agglomérations d'Alger et d'Oran, mais aussi dans l'intérieur de ces régions.

Puis, quelques jours après la ratification des accords d'Évian en France métropolitaine par le référendum du 8 avril 1962, la prise de fonctions de l'Exécutif provisoire à Rocher Noir le 13 avril et le remplacement de Michel Debré par Georges Pompidou à la tête du gouvernement français le 14 avril, une série d'enlèvements de civils français d'Algérie à Alger, à Oran et dans les régions environnantes commença le 17 avril, suivant la thèse de l'historien Jean Monneret qui l'a qualifiée de "*terrorisme silencieux*". Présentée par le chef de la Zone autonome d'Alger, Si Azzedine, comme une riposte nécessaire au terrorisme anti-algérien de l'OAS, cette série d'enlèvements n'a pas touché, dans la très grande majorité des cas, des "tueurs" armés qui avaient les moyens de se défendre : si elle les visait, c'était indirectement, en provoquant par la terreur la fuite massive de la population civile française qui les abritait.

Le 14 mai la Zone autonome d'Alger, dirigée par Si Azzedine, rompit ouvertement le cessez-le-feu en déclenchant une série d'attentats. C'est alors que le président de Gaulle, tout en demandant au G.P.R.A de les désavouer, accepta l'avancement de la date du référendum algérien au 1er juillet 1962 proposé par l'Exécutif provisoire.



Rabah Zerari, alias Si-Azzedine né le 8 août 1934 à Bougie : https://fr.wikipedia.org/wiki/Commandant_Azzedine

« D'autre part, des enlèvements et des massacres avaient été commis après le 18 mars contre d'anciens « harkis", en violation flagrante des clauses d'amnistie des accords d'Evian ; des tracts de l'A.L.N saisis par l'armée française faisaient craindre qu'une épuration systématique soit déclenchée après le référendum. Le respect de ces accords par le F.L.N semblait de moins en moins assuré, car le Conseil national de la Révolution algérienne (C.N.R.A), réuni à Tripoli en mai et juin, les avait qualifiés de « *plateforme néo-colonialiste*", puis s'était divisé entre les partisans du G.P.R.A présidé par Ben-Khedda et ceux de ses opposants rassemblés dans un « *Bureau politique*" par Ben-Bella. Mais pourtant le référendum du 1er juillet eut lieu dans l'enthousiasme avec la participation du F.L.N faisant campagne pour le oui. » [Source : *Guy PERVILLE*]


Ben-Bella (1916/2012)


BENKHEDDA (1920/2003)


AÏT-AHMED (1926/2015)

Contexte

Avant la conclusion des pourparlers d'Evian, le G.P.R.A (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) et l'E.M.G (Etat Major Général) se regardaient déjà en chien de faïence. Celui-là a dissimulé le conflit afin de paraître comme un interlocuteur crédible au gouvernement français. Il faut dire aussi que dans le même temps, le pouvoir gaullien n'arrivait pas non plus à faire avancer ses pions comme il le souhaitait.

Toutefois, pour le G.P.R.A, la tâche primordiale fut la conclusion d'un accord de paix avec la France. D'ailleurs, quelques ministres du G.P.R.A espérèrent que le conflit avec l'E.M.G allait être surmonté avec l'arrêt des hostilités avec la France. Tout compte fait, ils attendaient énormément la libération des chefs historiques, emprisonnés dans les geôles française depuis octobre 1956, pour ressouder les rangs.

Hélas, bien que la libération, le 20 mars 1962, des cinq détenus d'Aulnoy, Ben-Bella, Aït-Ahmed, Boudiaf, Khider et Bitat, ait suscité beaucoup d'espoir pour apaiser la tension entre le G.P.R.A et l'E.M.G, leur division en prison n'a fait qu'attiser la crise.

La division atteignit son paroxysme lorsque chaque ministre prit position pour les deux entités de la révolution, en l'occurrence le G.P.R.A et l'E.M.G.

Par ailleurs, à mesure que la perspective d'un consensus s'éloignait, chaque clan voulut imposer sa voie. Pour le G.P.R.A, selon Mohammed Harbi, la priorité résida dans sa capacité à faire respecter, à tous les acteurs, les accords d'Evian. Pour ce faire, il s'opposa à la convocation du C.N.R.A (Conseil National de la Révolution Algérienne) pour ne pas qu'il y ait leur remise en cause. Par contre, selon l'auteur du « *FLN, mirage et réalité* », la primauté du militaire sur le politique fut la ligne de conduite de Boumediene. Dans ce conflit opposant le G.P.R.A à l'E.M.G, un soutien, celui de Ben-Bella à celui-ci, fut décisif. Néanmoins, il était prêt à faire des concessions et même à partager le pouvoir avec son principal opposant, Boudiaf. Qu'il prenne le parti et moi le gouvernement ou l'inverse, a-t-il suggéré.

Cependant, bien que l'Algérie française vive ses derniers instants, l'opposition des dirigeants algériens augmentait à mesure que le transfert de souveraineté approchait. A partir du 16 avril 1962, le conflit fut porté à la connaissance de la base. Et chacun se recroquevilla sur ses positions. La lueur d'espoir fut apparue vers la mi-mai quand le G.P.R.A a décidé de convoquer le C.N.R.A pour le 27 mai 1962 à Tripoli. Hélas, ce jour-là les dirigeants se livrèrent à une bataille sans pitié pour le contrôle exclusif des organismes dirigeants de la révolution.

Mohammed Harbi écrit alors : « *L'idée que les dirigeants s'affrontent à visage découverts, programme contre programme, est une chimère comme l'est également celle qui veut faire du FLN une sorte de parti guidé par une idéologie commune.* »

Il faut également savoir, qu'après le cessez le feu du 19 mars 1962, une recrudescence de meurtres et d'enlèvements eurent lieu. Le commandant (FLN) Azzedine, qui est l'un des promoteurs de ce terrorisme silencieux, reconnaît que « *l'exode massif des Européens est dû aux enlèvements* ».

BILAN DE NOS DISPARUS **- Source : Jean-Claude ROSSO –**

Nous n'oublions pas notre malheureux compatriote victime innocente d'un terrorisme aveugle mais bien cruel :

M. COURIOL Jean Norbert (25 ans), enlevé et disparu à Rocher Noir le 11 juin 1962.

Concernent uniquement les personnes enlevées et jamais plus retrouvées.

SYNTHESE NUMERIQUE DES DISPARUS (Civils et Militaires) issus de la Guerre d'Algérie

1954 à 1962

Catégorie	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	Sans date	Total
Civils	**1**	**17**	**61**	**90**	**74**	**39**	**24**	**36**	**1418**	**02**	**1762**
Mili	**0**	**39**	**177**	**87**	**112**	**53**	**34**	**28**	**121**	**00**	**651**
Total	***1***	***56***	***238***	***177***	***186***	***92***	***58***	***64***	***1539***	***02***	***2413***

Disparus de l'année 1962

Cat.	Janv	Fév	Mars 1au18	Mars 19au31	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov	Déc.	Mois inconnu	Total
Civil	**5**	**12**	**26**	**08**	**137**	**292**	**236**	**449**	**131**	**69**	**23**	**20**	**5**	**5**	**1418**
Mili	**7**	**4**	**2**	**1**	**19**	**18**	**17**	**37**	**10**	**3**	**2**	**0**	**1**	**0**	**121**
Total	***12***	***16***	***28***	***09***	***156***	***310***	***253***	***486***	***141***	***72***	***25***	***20***	***6***	***5***	***1539***

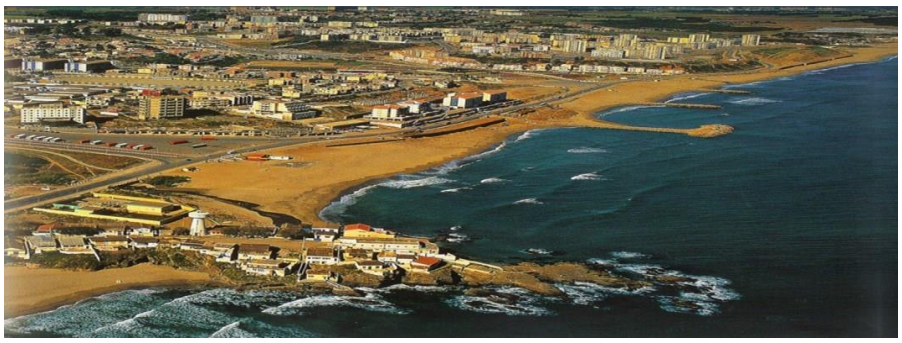
Avant le Cessez le feu = Total 56. **Après le Cessez-le-feu du 19 mars = 1 483 disparus**

Il faut, bien entendu, ajouter tous les assassinats de nos malheureux compatriotes dont les corps ont été inhumés pendant ce conflit (environ 2800 personnes) et aussi nos valeureux harkis et leurs familles victimes d'un massacre indigne après la 19 mars 1962 et dont le chiffre oscille entre 75 000 et 150 0000 morts.

EPILOGUE BOUMERDES

De nos jours (Recensement 2008) = 41 685 habitants.

La région a été touchée, le 21 mai 2003 par un séisme de magnitude 6,8 dont l'épicentre se situait dans la commune de Zemmouri (ex Courbet), et qui a fait plus de 3 000 morts, causant de nombreux dégâts matériels. L'une des cités les plus touchées était « les 1 200 logements », et la cité « 11 décembre 1960 ».



SYNTHESE réalisée grâce aux Auteurs précités et aux Sites ci-dessous :

https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1962_num_8_1_1011
https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1898_num_42_4_71219
https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/revue/1962-fin-de-guerre-en-algerie
https://tipaza.typepad.fr/mon_weblog/2018/03/la-r%C3%A9publique-%C3%A9ph%C3%A9m%C3%A8re-de-rocher-noir.html
https://francearchives.gouv.fr/fr/article/400382549

BONNE JOURNEE A TOUS

Jean-Claude ROSSO [jeanclaude.rosso3@gmail.com]